

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue à la bibliothèque, le mercredi 2 novembre 2016, à 19:30 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

| | |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur le conseiller | Hervé Dubé Sébastien Dubé Vallier Côté |
| Mesdames les conseillères | Nathalie Pelletier Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil |
| Monsieur le maire | Renald Côté |

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

16.11.258

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

16.11.259

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE TROIS
POMPIERS VOLONTAIRES**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Épiphanie prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier 1 et de deux pompiers au cours d'opérateur d'autopompe, au cours de la prochaine année, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rivière-du-Loup, en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rivière-du-Loup.

16.11.260

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES ASPECTS D'INGÉNIERIE DU FUTUR BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres de services professionnels sur invitation, pour les services d'ingénierie du futur bâtiment multifonctionnel, auprès de deux firmes ;

ATTENDU QUE les membres du comité ont analysé deux soumissions le mardi 1^{er} novembre 2016 :

- Actuel conseil inc.
- LGT ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le comité conclut que l'offre de la firme Actuel conseil inc. n'est pas conforme car celle-ci inclut des restrictions concernant la réalisation de travaux de protection incendie par gicleurs, chambre froide et système de climatisation ;

ATTENDU QUE l'autre offre est conforme aux exigences du devis ;

ATTENDU le résultat et la recommandation du Comité d'analyse des soumissions :

| | |
|-----------------------|--------------|
| | LGT |
| Prix de la soumission | 60 361,88 \$ |
| Pointage final | 22.33 |
| Rang et adjudicataire | 1 |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphanie octroie le contrat de services professionnels, tel que décrit dans son appel d'offres, à la firme LGT, au coût de 60 361,88 \$, taxes incluses, sous réserve de l'approbation finale de la subvention dans le cadre du PIQM sous-volet 5.1 ainsi que du règlement d'emprunt.

16.11.261

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 19 h 40.

16.11.262

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par madame la conseillère Pâquerette Thériault et acceptée à l'unanimité des conseillers à 19 h 40.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier